

PRECISIONS IMPORTANTES RELATIVES A LA PROCEDURE DE CANDIDATURE A UN POSTE SPEA

➤ Pour les personnels actuellement gérés par l'académie de Paris :

Les candidats souhaitant être affectés sur un poste SPEA devront, parallèlement à la saisie sur SIAM, de leur(s) vœu(x) (portant exclusivement sur des vœux précis de type « établissement ») :

- 1- Mettre à jour leur CV dans la rubrique I-prof dédiée à cet usage « mon CV »,
- 2- Saisir obligatoirement en ligne dans la rubrique « les services »/« mouvement SPEA » d'I-Prof dédiée à cet usage : une lettre de motivation comprenant, pour chaque vœu spécifique formulé, un paragraphe faisant apparaître les compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicités,
- 3- Télécharger, le cas échéant, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière,
- 4- Pour les postes SPEA nécessitant une certification, télécharger impérativement un fichier comportant le(s) justificatif(s) correspondant(s) dans la rubrique « les services »/« mouvement SPEA » d'I-Prof dédiée à cet usage.

➤ Pour les personnels « entrants » dans l'académie de Paris suite à la phase inter-académique du mouvement 2022 :

Les candidats souhaitant être affectés sur un poste SPEA devront, parallèlement à la saisie, sur SIAM, de leur(s) vœu(x) (portant exclusivement sur des vœux précis de type « établissement »), **envoyer par mail à l'adresse mvt2022@ac-paris.fr différents fichiers pdf comportant :**

- 1- leur CV I-Prof,
- 2- une lettre de motivation comprenant, pour chaque vœu spécifique formulé, un paragraphe faisant apparaître les compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicités,
- 3- leur dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière,
- 4- leur(s) certification(s).

NB : les profils de poste SPEA peuvent être consultés sur le site de l'académie ou en cliquant sur le lien suivant :

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_696143/carte-des-postes-specifiques-academiques